

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

1965

- 15 décembre — Décision n° 212-D/PR/MDN portant transfert des personnels de la Gendarmerie Nationale au Ministère de l'Intérieur ..... 44
- Décisions portant octroi de secours après décès ..... 48

## VICE-PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1965

- 22 décembre — Arrêté n° 800/VP/MFE/MF/F portant délégation de signature ..... 51
- 22 décembre — Arrêté n° 801/VP/MFE/MF/F portant autorisation de paiement d'une somme au profit de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET.) ..... 51
- 24 décembre — Décision n° 785-D/VP/MFE/MF/FA portant désignation des membres de vérification d'encaisse ..... 52
- 24 décembre — Décision n° 786-D/MF/MEN accordant une subvention à l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire ..... 51
- 24 décembre — Décision n° 787-D/MF/MEN accordant une subvention au Centre d'Enseignement Supérieur du Bénin de Porto-Novo ..... 51
- 24 décembre — Décision n° 791-D/MF/MEN accordant des allocations pour les boursiers de la Mission Protestante du Togo ..... 51
- 24 décembre — Décision n° 792-D/MF/MEN accordant des allocations pour les boursiers de la Mission Catholique du Togo ..... 51
- 27 décembre — Arrêté n° 802/VP/MFE portant classement des banques autorisées à exercer leur activité sur le territoire de la République togolaise ..... 48
- 29 décembre — Arrêté n° 803/VP/MFE relatif au barème des conditions générales applicables par les banques installées sur le territoire de la République togolaise ..... 48
- Décisions portant augmentation de salaire, sanction disciplinaire et cessation de fonctions pour limite d'âge ..... 52

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

- Décision portant affectation ..... 52

## MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

- Arrêtés et décision portant désignation de représentant de l'Etat en justice, libération conditionnelle et mise à pied ..... 52

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

1965

- 22 décembre — Arrêté interministériel n° 4/INT/MFE/MF portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif de la commune de Lomé, exercice 1965 ..... 53
- 24 décembre — Arrêté n° 85/INT portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif de la commune d'Atakpamé, exercice 1965 .. 53
- Décisions portant nomination et affectation ..... 53

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

1965

- 24 décembre — Arrêté n° 28/MTP/Mines/EC ouvrant une enquête de commodo et incommodo concernant l'ouverture d'une station de vente de carburants par la société SHELL à Palimé ..... 54
- Décisions portant mise à pied et licenciements ..... 54

## MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Arrêtés et décisions portant intégrations, titularisations, rétablissement de situation administrative, classement, engagements, affectations, obtention du brevet et du certificat de scolarité de l'Ecole Nationale d'Administration, admission au certificat de fin d'apprentissage, reprise de service, mise en disponibilité, admission à la retraite, cessation définitive de fonctions, acceptation de démission, rappel à l'activité, licenciement et additif à une précédente décision portant passage automatique d'échelon ..... 54

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Décisions portant admission aux C.A.P. industriels et commerciaux, affectations, engagements, nomination, cessation de fonctions pour limite d'âge et additif à un précédent arrêté portant application du décret n° 65-85 du 4 juin 1965 relatif au statut particulier du corps des fonctionnaires togolais de l'Enseignement ..... 57

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Arrêté et décision portant nomination et obtention du diplôme d'Etat d'assistants d'hygiène ..... 60

## AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

- Conservation de la propriété foncière (avis de bornage et d'immatriculation) ..... 60
- Immatriculations au registre de commerce ..... 63
- Récépissé de déclaration d'association ..... 64
- Avis de perte ..... 64

## ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

*DECRET* No 65-192 du 27-12-65 créant une commission chargée d'étudier les propositions d'intégration dans les diverses hiérarchies de l'Administration.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution du 5 mai 1963, notamment en ses articles 26 et 27 ;  
Sur proposition du ministre de la Fonction Publique ;  
Le conseil des ministres entendu,

**D E C R E T E :**

Article premier — Il est créé une commission chargée d'étudier les propositions d'intégration des agents de l'Etat dans les diverses hiérarchies de l'Administration.

Art. 2 — Sont nommés membres de cette commission :

*Président :*

M. Grunitzky Gilbert, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur

*Membres :*

MM. Ajavon Phestèce, directeur de la Fonction Publique

Acouetey Théodore, conseiller à la Cour d'Appel

Dosseh André Michel, contrôleur financier

Malou Benoît, directeur adjoint de la Sécurité

Soher Pierre, chef du secrétariat de la Présidence

*Délégués des Syndicats :*

Toovi Innocent, Salami Abdoulaye,

Art. 3. — La commission entendra lors de l'examen des dossiers de chaque département ministériel, un représentant du ministre et deux délégués du personnel.

Art. 4. — Le secrétariat de la commission sera assuré par M. Akoutan Emmanuel, fonctionnaire à la Présidence de la République.

Art. 5. — Cette commission devra terminer ses travaux dans un délai maximum de 2 mois.

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 27 décembre 1965

N. Grunitzky

*DECRET N° 65-193 du 28-12-65 portant autorisation de perdre la nationalité togolaise.*

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la constitution du 5 mai 1963 ;

Vu la loi n° 61-18 du 25 juillet 1961 relative à la nationalité togolaise et notamment son article 23 ;

Vu la requête de Monseigneur Aggey Kwao Amuzu John, Archevêque de Lagos et le dossier joint ;

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

**D E C R E T E :**

Article premier. — Monseigneur Aggey Kwao Amuzu John, Archevêque de Lagos est autorisé à perdre la nationalité togolaise en application de l'article 23 — 1° de la loi n° 61-18 du 25 juillet 1961.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 28 décembre 1965

N. Grunitzky

*DECRET N° 65-194 du 28-12-65 fixant la date de fermeture de la campagne d'achat du karité de la récolte 1965-66.*

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la constitution du 5 mai 1963 ;

Vu la loi n° 64-9 du 22 juin 1964 portant création de l'Office des Produits Agricoles du Togo ;

Vu le décret n° 65-158 du 9 octobre 1965 fixant la date d'ouverture de la campagne d'achat du karité et les conditions d'intervention de l'Office des Produits Agricoles du Togo pour la récolte 1965-66 ;

Sur le rapport du ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ;

Le conseil des ministres entendu,

**D E C R E T E :**

Article premier — La date de fermeture de la campagne d'achat du karité de la récolte 1965-66 est fixée au 20 décembre 1965.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise et, vu l'urgence, diffusé par voie de presse, de radio et d'affichage.

Lomé, le 28 décembre 1965

N. Grunitzky

*DECRET N° 65-195 du 28-12-65 fixant la date d'ouverture de la campagne d'achat, les prix à payer au producteur et les conditions d'intervention de l'Office des Produits Agricoles du Togo pour la récolte d'arachide 1965-66.*

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la constitution du 5 mai 1963 ;

Vu la loi n° 64-9 du 22 juin 1964 portant création de l'Office des Produits Agricoles du Togo ;

Vu le décret n° 65-64 du 13 avril 1965 fixant la date de fermeture de la campagne d'achat des arachides (récolte 1964-65) ;

Sur le rapport du ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ;

Le conseil des ministres entendu,

**D E C R E T E :**

Article premier — La date d'ouverture de la campagne d'achat de l'arachide de la récolte 1965-66 est fixée au 3 janvier 1966.

Art. 2. — Les prix d'achat au producteur, des graines d'arachide décortiquées de ladite récolte sont fixés comme suit :